AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1482
FR0010908533-FS0622

22 octobre 2015

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 octobre 2015, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

 - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay[1] (121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 octobre 2015, les seuils de 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et ne plus détenir aucune action de cette société ; et

 - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay E[1] (121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 octobre 2015, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% des droits de vote de la société EDENRED et détenir 25 848 944 action EDENRED représentant 43 355 313 droits de vote, soit 11,20% du capital et 17,00% des droits de vote de cette société[2].

 Ces franchissements de seuils résultent de la scission de ColDay S.à.r.l. et du transfert de la totalité de ses actions EDENRED à la société ColDay E S.à.r.l.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société ColDay E S.à.r.l. déclare :

 - que le franchissement à la hausse par ColDay E S.à.r.l. résulte du transfert d'actions EDENRED à ColDay E S.à.r.l. du fait de la scission de ColDay S.à.r.l. Le franchissement de seuil ne résulte pas d'une acquisition d'actions et n'a pas, par conséquent, nécessité de financement ;

 - que, agissant seule, elle n'envisage pas d'acquérir de nouvelles actions EDENRED ;

 - qu'elle soutient la stratégie de la société EDENRED telle que mise en œuvre par le management ;

 - qu'elle n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

[1] Société contrôlée par les fonds d'investissement Cz2 Day Sàrl et C-VIII Day Investor LLC, gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.
[2] Sur la base d'un capital composé de 230 880 476 actions représentant 255 078 217 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle d'EDENRED ;

- qu'elle ne détient aucun des accords ou instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ ou les droits de vote de la société EDENRED, à l'exception d'un accord de prêt conclu avec Crédit Suisse International en date du 15 janvier 2015 portant sur 2 500 000 d'actions EDENRED avec faculté de rappel à sa seule initiative et à échéance au 15 août 2016 ;

- ne pas demander de représentation supplémentaire au conseil d'administration. »
